



CONSTRUIRE ET VALORISER MON PATRIMOINE

ÉPARGNE, IMMOBILIER,
PROTECTION

ÉDITION 2017



BANQUE ET ASSURANCES



SOMMAIRE

LE B.A.-BA POUR CONSTRUIRE VOTRE PATRIMOINE ..P.4

PETIT GUIDE DES BONNES PRATIQUESP.8

**LE CRÉDIT AGRICOLE VOUS ACCOMPAGNE
À CHAQUE INSTANTP.16**

Tout le monde a ou peut se construire un patrimoine. Celui-ci ne se compose pas seulement de l'argent que vous avez mis de côté mais de l'ensemble des biens que vous possédez.

Votre patrimoine est le reflet de votre trajectoire de vie. Au fur et à mesure, votre situation et vos besoins évoluent et la stratégie patrimoniale que vous avez mise en place pour sécuriser votre avenir et celui de vos proches est à adapter en conséquence.

Il existe de multiples façons d'y parvenir. Le Crédit Agricole a conçu ce guide pour vous apporter une vision globale des possibles, vous présenter des solutions pratiques et vous éclairer sur la façon dont vous pouvez pérenniser votre patrimoine.

LE B.A.-BA POUR CONSTRUIRE VOTRE PATRIMOINE

Quelle que soit la stratégie que vous mettrez en place, sachez qu'il n'y a pas de bon ou de mauvais placement. Chaque solution présente ses avantages et ses inconvénients qu'il importe de connaître et de comprendre avant d'effectuer ses choix.



Les bonnes questions à se poser ?

En vous posant les bonnes questions, vous tracerez facilement les grandes lignes d'une stratégie patrimoniale efficace et qui vous correspond.

QUELS SONT VOS OBJECTIFS ?

S'agit-il :

- de vous **constituer un capital**, qui, le moment venu, vous permettra de réaliser un achat immobilier, de financer les études de vos enfants, etc. ?
- de vous assurer une source de **revenus complémentaires** pendant votre vie active et/ou pour compléter votre retraite ?
- d'assurer la **protection financière** de votre conjoint ou de vos enfants ?
- de disposer d'une surface financière pour parer aux coups durs ?

En fonction de votre objectif, vous pourrez déterminer votre « horizon de placement », c'est-à-dire évaluer s'il s'agit d'un placement à long terme ou si le capital doit rester disponible rapidement. Cela vous permettra de faire un premier tri parmi les solutions possibles.

i BON À SAVOIR

Les raisons d'épargner

Faire face à un imprévu, préparer ses vieux jours et acheter sa résidence principale, sont, dans cet ordre, les raisons que les ménages donnent le plus souvent pour justifier leur volonté d'épargner.

Source : Insee Références, La détention d'actifs patrimoniaux, édition 2016.



Quels sont les critères déterminants à prendre en compte ?

Quatre critères principaux doivent vous guider pour construire votre stratégie patrimoniale :

DISPONIBILITÉ DU CAPITAL

- Soit vous êtes susceptible d'avoir besoin de cet argent rapidement.
- Soit vous êtes sûr(e) de ne pas en avoir besoin avant un certain temps.

SÉCURITÉ DU PLACEMENT

- Soit vous préférez percevoir une rémunération moins importante mais être sûr que le capital placé ne court aucun risque.
- Soit vous recherchez un rendement plus élevé et en contrepartie vous acceptez le risque de perdre une partie de votre capital.

RENTABILITÉ DU PLACEMENT

Vous devez garder à l'esprit la règle d'or suivante : plus la rentabilité espérée du placement est importante, plus le risque de perte du capital augmente.

- Si vous êtes susceptible d'avoir besoin de cet argent à tout moment, mieux vaut alors privilégier des placements certes moins rémunérateurs mais aussi moins risqués.
- Si vous pouvez vous permettre d'attendre l'arrivée de jours meilleurs en cas de turbulences des marchés, pour récupérer votre capital, vous pouvez envisager des placements qui seront à la fois plus risqués et mieux rémunérés.

FISCALITÉ LIÉE AU PLACEMENT

- Vous cherchez un placement ouvrant droit à un avantage fiscal afin de diminuer vos impôts.
- Vous ne payez pas ou peu d'impôts et les produits fiscalisés ne vous gênent pas.



Comment bien gérer et optimiser votre patrimoine sur la durée ?

Un patrimoine se gère comme une micro-entreprise avec son actif et son passif, ses revenus et ses charges. L'objectif est de le faire fructifier au fil des ans.

Chacun des postes doit être suivi et pris en compte : revenus, coût d'acquisition, fiscalité, remboursements d'emprunts, etc. Il faut en effet intégrer dans la répartition des investissements, les dépenses courantes pour pouvoir subvenir à ses besoins, les charges (impôts, échéances de crédit, charges familiales), l'imprévu (voiture, travaux, achats, etc.). Et il faut pouvoir éviter que l'évolution défavorable d'un actif ou d'une catégorie d'actif n'entraîne des pertes irréversibles. Cela demande un suivi régulier et minutieux.

Vous devez être attentif à faire évoluer votre stratégie patrimoniale en même temps que votre situation personnelle : composition de la famille, montant des revenus, niveau d'imposition, sont autant de critères essentiels.

Il est aussi important d'étoffer votre patrimoine en diversifiant vos investissements : placements sur livrets, épargne financière, immobilier locatif, acquisition d'une résidence principale ou secondaire, etc.

Au Crédit Agricole, nous vous aidons à évaluer, simuler, quantifier les différentes composantes de ce patrimoine et à sélectionner les solutions les plus pertinentes parmi une gamme d'offres modulaires et évolutives.



PETIT GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Contrairement à une idée reçue, se constituer un patrimoine est à la portée de tous, à condition d'adopter dès le départ de bonnes pratiques et d'adapter son objectif à sa situation.



Je n'ai pas encore de patrimoine, comment me lancer ?

La clé pour commencer à vous constituer un patrimoine est d'évaluer avec précision vos dépenses courantes et votre capacité d'épargne.

À PARTIR DE QUOI ?

On peut mettre de l'argent de côté un peu régulièrement ou plus de façon exceptionnelle.

UNE ÉPARGNE DE TOUS LES JOURS

Vous pouvez décider de mettre un peu d'argent de côté chaque mois, même lorsqu'il s'agit d'un montant minime. Pour cela, établissez votre budget (dépenses courantes, factures, etc.) et déduisez cette somme de vos revenus. Le reliquat constitue ce que l'on appelle votre « capacité d'épargne ». Imposez-vous ensuite de mettre cette somme de côté chaque mois. Pour cela, la mise en place d'un prélèvement automatisé est particulièrement efficace.

UNE ÉPARGNE EXCEPTIONNELLE

Primes, treizième mois, cadeaux... sont autant d'opportunités d'épargner. Avec un avantage immédiat : celui d'initier ou d'accroître plus facilement votre montant d'épargne.

Même avec une capacité financière relativement faible, il est possible de placer votre argent sur des livrets d'épargne ou bien d'acheter un appartement à crédit, car rembourser un crédit, c'est aussi construire votre patrimoine. Une bonne gestion patrimoniale consistera à réaliser la combinaison adaptée à votre situation et à vos objectifs et à toujours considérer l'ensemble des choix d'épargne, de crédit et d'investissement qui seront faits.

ET MAINTENANT... Calculez votre capacité d'épargne selon vos revenus et vos dépenses avec le simulateur en ligne : www.credit-agricole.fr/epargne/simulation/calcul-capacite-d-epargne.html



PAR OÙ COMMENCER POUR CONSTRUIRE VOTRE PATRIMOINE ?

Commencez par vous constituer une épargne dite « disponible ». Elle constitue le matelas de sécurité indispensable pour faire face aux bonnes ou aux mauvaises surprises, ou pour constituer l'apport personnel dont vous aurez besoin pour un projet immobilier.

C'est aussi le moyen, lorsque votre patrimoine devient plus important, de ne pas « casser » d'autres placements bloqués en vous faisant perdre une partie de leurs avantages.

En fonction des charges dont vous devez habituellement vous acquitter, cette épargne doit représenter l'équivalent de 3 à 6 mois de vos revenus.

Pour vous constituer plus rapidement un petit pécule, voici quelques idées faciles à suivre :

- **Mettre en place des virements automatiques réguliers.** Pour épargner sans y penser, quoi qu'il arrive, rien de tel qu'un virement régulier automatisé. Une option dont vous n'avez à définir que le montant et la date.

- **Optimiser les dates de versements et/ou de retraits de vos livrets.** Les intérêts des livrets réglementés, comme ceux des comptes sur livrets, sont versés en une seule fois, en fin d'année. Ils ont également la particularité d'être calculés à la quinzaine.

Pour les optimiser, c'est simple : les versements doivent intervenir avant le 15 du mois ou avant à la fin du mois, et les retraits à partir du 16 ou du 1^{er} de chaque mois.

+ LES SOLUTIONS DU CRÉDIT AGRICOLE

Une épargne facile avec l'application Ma Banque⁽¹⁾

Facile d'accès avec une connexion Internet, l'appli Ma Banque vous aide à dynamiser votre épargne : un simple clic, occasionnel ou régulier, suffit pour que la somme que vous souhaitez mettre de côté, vienne au bon moment se loger dans un livret.

(1) (2) : voir mentions légales page 20.

DEVENIR PROPRIÉTAIRE DE VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE

Devenir propriétaire de votre résidence principale vous permet de capitaliser en remboursant votre prêt.

À terme, vous allégez votre budget puisqu'une fois le prêt remboursé vous n'aurez plus que vos charges à payer.

Il existe de nombreux types de prêts immobiliers. Faites le point avec votre conseiller afin de déterminer le ou les prêts immobiliers les plus adaptés à votre projet.

i BON À SAVOIR

Sécuriser son emprunt

Tous les crédits immobiliers peuvent être assortis d'une assurance emprunteur, souvent exigée par le prêteur, qui prend le relais des remboursements en cas de maladie, d'accident grave ou de décès. Chaque co-emprunteur peut être couvert à 100 % : en cas de décès, le prêt sera totalement remboursé.

+ LES SOLUTIONS DU CRÉDIT AGRICOLE

Facilimmo⁽²⁾ s'adapte à l'évolution de votre vie

La souplesse est le maître mot de ce prêt immobilier proposé par le Crédit Agricole : il permet, sous conditions, de suspendre provisoirement le remboursement ou de moduler le montant des mensualités. Renseignez-vous sur ces options auprès de votre conseiller.

ET MAINTENANT... Estimez votre budget avec le Simulateur Prêt immobilier sur www.credit-agricole.fr, rubrique "Simulations et devis".



DEVENIR PROPRIÉTAIRE POUR METTRE EN LOCATION

Se lancer dans l’immobilier locatif, c’est-à-dire acheter pour louer, est une autre façon de construire son patrimoine immobilier. Même avec un apport relativement faible, vous pouvez devenir propriétaire, par exemple, d’un studio. Les loyers perçus permettent de rembourser tout ou une partie des mensualités de l’emprunt.

Pour réussir votre projet d’immobilier locatif, notez bien la règle d’or : **l’emplacement** est le critère numéro un de tout achat immobilier. C’est l’assurance d’une revente plus rapide, avec une éventuelle plus-value. Dans le cadre d’un investissement locatif, c’est aussi plus de facilité pour trouver un locataire. Cette notion d’emplacement tient compte de critères comme la proximité des commerces, des transports en commun, des écoles, etc.

Les revenus réguliers obtenus pourront servir, par exemple, de compléments de retraites. Plus cette opération est réalisée en amont, plus il est possible d’emprunter sur une longue durée et moins l’effort financier est important. Idéalement, le crédit doit être totalement remboursé durant la vie active.

Investir dans l’immobilier locatif neuf permet, en plus, de réduire son impôt sur le revenu grâce à divers avantages fiscaux qui sont subordonnés au respect de certaines obligations (engagement de louer pendant une certaine durée, plafonnement des loyers, etc.).

Comment augmenter la valeur de ce que j’ai déjà ?

Si vous possédez déjà un patrimoine de départ, vous pouvez passer à la phase 2 : le développer et le faire fructifier.

PREMIÈRE SOLUTION : PANACHER SES INVESTISSEMENTS

La règle de base dans la construction et la structuration de son patrimoine consiste à ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Tous les secteurs d’activité subissent des cycles. En répartissant vos investissements sur différents supports, vous pouvez compenser la baisse de rendement de certaines activités par le meilleur rendement des autres.

En complément d’une épargne sécurisée, il existe toute une gamme de supports d’investissement qui permettent de doser le niveau de risque et de performance que vous recherchez. À titre d’exemples :

- **Les valeurs mobilières :** actions*, obligations*, SICAV (Société d’investissement à capital variable) et FCP⁽³⁾ (fonds commun de placement). Selon leur catégorie, ces titres peuvent être source de plus ou moins values et/ou de revenus.
- **Les parts sociales immobilières :** Les SCPI (Société civile de placement immobilier) et les OPCI (Organisme de placement collectif en immobilier)⁽⁴⁾ permettent d’accéder à l’immobilier locatif d’entreprise, sous forme de parts. Ces titres vous procurent un revenu.

À noter que l’investissement sur ces supports n’est pas garanti et présente un risque de perte en capital.

Ceux-ci peuvent être intégrés au sein de différentes catégories de cadres d’investissement :

- **Un compte-titres ordinaire (CTO)⁽⁵⁾** qui n’a ni limite de durée, ni limite de versements.

* Ces catégories ne sont accessibles dans l’assurance vie que par le biais d’OPC.
(3) (4) (5) (7) : voir mentions légales page 20.

ET MAINTENANT... Avec le service de Bourse en ligne **Invest Store⁽⁷⁾**, vous disposez en quelques clics de toutes les informations nécessaires avant de réaliser une transaction en actions, SICAV ou FCP.



- **Un Plan d'épargne en actions (PEA)⁽⁶⁾** pour vos investissements en titres français ou européens, actions, SICAV ou FCP⁽³⁾, dans la limite de 150 000 € ou le **PEA-PME⁽⁸⁾** pour investir dans les petites ou moyennes entreprises, dans la limite de 75 000 €. Leur durée respective de détention fiscale optimale est de 5 ans minimum.
- **Un contrat d'assurance vie multisupport⁽⁹⁾** pour accéder à une palette d'unités de compte (UC) et à différentes classes d'actifs (actions, immobilier, etc.). Il n'existe aucun plafond réglementaire pour les versements. Sa durée de détention fiscale optimale est d'au moins 8 ans.

DEUXIÈME SOLUTION : OPTIMISER VOTRE FISCALITÉ

Lorsque votre tranche d'imposition est élevée, optimiser votre fiscalité permet d'augmenter la valeur globale de votre patrimoine en baissant les charges à payer. Différents leviers sont utilisables en fonction de votre horizon de placement, de votre profil de risque et de votre situation patrimoniale :

- Utiliser en priorité **des cadres d'investissement** qui présentent chacun des régimes fiscaux spécifiques : assurance vie */PEA⁽⁹⁾⁽⁶⁾.
- **Diminuer la base de votre revenu imposable** : épargne retraite, immobilier locatif, etc.
- **Réduire le montant de l'impôt à payer** grâce à certains dispositifs vous permettant d'investir dans les PME ou l'immobilier comme par exemple un dispositif d'investissement locatif type Pinel ou Censi-Bouvard.

Mieux vaut cependant ne pas avoir la réduction d'impôt pour seul objectif. En effet, les avantages fiscaux sont souvent conditionnés à des durées de placement et à une certaine prise de risque de perte en capital. Il est donc important de prendre en compte ce point dans la construction de votre patrimoine à long terme.

Si cette stratégie peut vous permettre de réduire fortement l'impôt, le montant de l'investissement doit être ajusté en fonction des plafonnements en vigueur et du montant de l'impôt dû pour bénéficier pleinement de la réduction d'impôt.

(3) (6) (8) (9) : voir mentions légales page 20.

* Assurance vie : Transmission hors succession, dans la limite de la réglementation en vigueur (articles 757B et 990I du Code général des impôts).

Comment sécuriser au mieux ce que j'ai construit ?

Si construire et valoriser votre patrimoine sont des étapes importantes, vous ne devez pas négliger la sécurisation de ce que vous avez construit.

DES CONTRATS DE PRÉVOYANCE PROTÈGENT VOTRE FAMILLE EN CAS DE DÉCÈS :

- **L'assurance décès⁽¹⁰⁾** : en cas de décès, les bénéficiaires que vous avez désignés recevront le capital garanti selon les conditions prévues au contrat. Vous pouvez en faire évoluer le montant garanti en fonction de votre situation et de vos besoins.

DES DISPOSITIFS DE PRÉVOYANCE PEUVENT PRÉSERVER TOUT OU PARTIE DE VOTRE PATRIMOINE TOUT AU LONG DE LA VIE

- **L'assurance dépendance⁽¹¹⁾** : le coût lié à la perte d'autonomie peut absorber à lui seul une grande partie du patrimoine que vous avez mis du temps à constituer. Avec l'assurance dépendance, l'objectif est de préserver au mieux ce patrimoine que vous souhaitez transmettre à vos proches. Selon les conditions prévues au contrat, une rente mensuelle vous sera versée pour faire face au financement de la dépendance et préserver votre entourage de tout ou d'une partie de cette charge financière. De plus, grâce aux services d'assistance compris dans l'offre dépendance, vous et vos proches serez aidés et accompagnés pour faire face à cette situation sensible.
- **L'assurance emprunteur⁽¹²⁾** : permet de mettre vos proches à l'abri. En cas de décès, de maladie ou d'accident grave du ou des emprunteurs, le foyer doit souvent faire face à une hausse des dépenses (frais de garde d'enfants, aide à domicile, frais de santé, etc.) couplée à une baisse des revenus. L'assurance emprunteur prend en charge le remboursement du prêt immobilier. C'est pourquoi, il est conseillé d'assurer chaque emprunteur à 100 % du montant emprunté.

(10) (11) (12) : voir mentions légales page 20.

LE CRÉDIT AGRICOLE VOUS ACCOMPAGNE À CHAQUE INSTANT

Les équipes du Crédit Agricole mettent leur expertise à votre service afin de vous permettre de choisir la meilleure stratégie pour construire et développer votre patrimoine.



Ensemble pour définir une stratégie

Plusieurs étapes vous aideront à mettre au point une stratégie personnalisée lors de l'entretien avec votre conseiller :

- **1^{re} étape : faire le point.** Il s'agit d'établir un état des lieux exhaustif concernant les biens que vous possédez déjà, vos engagements de crédit, votre capacité d'épargne et les perspectives raisonnables dans chacun de ces domaines. En dialoguant avec vous, votre conseiller s'emploie également à bien cerner votre « profil » personnel concernant le niveau de risques que vous êtes prêt à accepter, ainsi que l'horizon de placement des investissements que vous avez choisis.
- **2^e étape : bien cerner** vos besoins, vos attentes, vos préoccupations, vos priorités.
- **3^e étape : examiner les différentes solutions.** Votre conseiller examine avec vous les avantages et inconvénients de chacune des possibilités d'investissement et leurs conséquences sur votre stratégie patrimoniale. Il réalise des comparaisons et des simulations chiffrées pour vous aider à prendre votre décision.
- **4^e étape : faire évoluer vos choix.** Lors de points d'étape réguliers, votre conseiller vous accompagne dans l'évolution de votre stratégie et de vos investissements.



DE NOMBREUX SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

Le Crédit Agricole vous propose tout un ensemble de services pour gérer et développer votre patrimoine en toute facilité.

- **De l'info :** le site www.credit-agricole.fr vous permet d'obtenir facilement des informations claires et fiables. Vous pouvez également réaliser vos propres simulations pour vous permettre de vous faire votre propre opinion et de prendre les meilleures décisions.
- **De la gestion accompagnée :** différents modes de gestion vous permettent de bénéficier du savoir-faire d'équipes dédiées qui vous aident à gérer votre patrimoine.
- **Des applis :** pour rester connecté quand et où vous le voulez :
 - avec le service de Bourse en ligne Invest Store⁽⁷⁾, vous disposez en quelques clics de toutes les informations nécessaires avant de réaliser une transaction en actions, SICAV ou FCP.
 - Chaque fois que vous le voulez, l'appli Ma Banque⁽¹⁾ vous aide à dynamiser votre épargne : un simple clic, occasionnel ou régulier, suffit pour que la somme que vous souhaitez mettre de côté, vienne au bon moment se loger dans un livret.
- **Des expertises :** les équipes du Crédit Agricole mobilisent toute leur expertise pour vous accompagner.

(1) (7) (13) : voir mentions légales page 20.



LES SOLUTIONS DU CRÉDIT AGRICOLE

Un diagnostic personnalisé

Votre conseiller est à votre disposition pour analyser votre situation patrimoniale et vous proposer les solutions de placement les plus adaptées.

LEXIQUE - LE BON SENS DES MOTS

Arbitrage : vente ou achat visant à optimiser le rendement ou la valorisation d'un actif ou d'un patrimoine.

Garantie en capital : assurance de récupérer 100 % de l'épargne investie.

Patrimoine brut : valeur globale des actifs détenus, déduction faite des dettes.

Plus ou moins value : différence entre le prix d'achat, frais inclus, et le prix de revente.

Rentabilité nette : rémunération brute après impôt et déduction des prélèvements sociaux. À comparer à celle des livrets exonérés.

Rente viagère d'une assurance vie : revenu garanti versé à vie par l'assureur.

Revenus fonciers : revenus tirés d'un patrimoine immobilier. Il s'agit principalement des loyers.

Unités de compte : support d'investissement financier dont la valeur évolue selon les marchés boursiers, à la hausse ou à la baisse.

MENTIONS LÉGALES

Les contrats d'assurance sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.

⁽⁴⁾ **Appli Ma Banque (pages 10 et 18)**: Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coût de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec un accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole en Ligne. Services pouvant varier selon votre Caisse régionale.

⁽⁵⁾ **Facilimmo (page 11)**: Sous réserve d'acceptation de votre dossier de prêt immobilier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées. La suspension ou la modulation des mensualités sont possibles sous conditions et dans les limites indiquées au contrat. L'exercice de ces options entraîne une modification de la durée de remboursement du prêt et de son coût total.

⁽⁶⁾ **SICAV et Fonds commun de placement-FCP (pages 13 et 14)**: Les SICAV et FCP du Crédit Agricole sont gérés par Amundi Asset Management, filiale du Groupe Crédit Agricole, société anonyme au capital social de 746 262 615 €, ayant son siège social 90, boulevard Pasteur, 75015 PARIS, immatriculée sous le n° Siren 437 574 452 RCS Paris. Amundi est agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le numéro GP 04000036.

⁽⁷⁾ **SCPI et OPCV (page 13)**: Société civile de placement immobilier et Organisme de placement collectif en immobilier gérés par Amundi Immobilier, société anonyme au capital de 16 684 660 €, ayant son siège social: 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - RCS Paris 315 429 837. Société de gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP 07000033.

⁽⁸⁾ **Compte-titres ordinaire-CTO (page 13)**: Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître le détail et les conditions de cette offre.

⁽⁹⁾ **Plan d'épargne en actions-PEA (pages 13 et 14)**: Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître le détail et les conditions de cette offre.

⁽¹⁰⁾ **Invest Store (pages 13 et 18)**: Renseignez-vous sur la disponibilité et les conditions de cette offre dans votre Caisse régionale du Crédit Agricole.

⁽¹¹⁾ **Plan d'épargne en actions PME-PEA-PME (page 14)**: Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître le détail et les conditions de cette offre.

⁽¹²⁾ **Assurance vie (page 14)**: L'assurance vie est un contrat multisupport qui ne présente pas de garantie en capital. Vous disposez d'un délai légal de renonciation de 30 jours calendaires à compter de la conclusion de votre adhésion. Les contrats d'assurance vie du Crédit Agricole sont assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances - Predica S.A. au capital entièrement libéré de 997 087 050 €, ayant son siège social 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris, 334 028 123 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des Assurances.

⁽¹³⁾ **Assurance décès (page 15)**: Garantie Décès est un contrat d'assurance de groupe souscrit par la FNCA auprès de Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances - Predica S.A. au capital entièrement libéré de 997 087 050 €, ayant son siège social 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris, 334 028 123 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des Assurances. Vous disposez d'un délai légal de renonciation de 30 jours calendaires à compter de la conclusion de votre adhésion.

⁽¹⁴⁾ **Assurance dépendance (page 15)**: Vers l'Autonomie-Assurance est assuré par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances - Predica S.A. au capital entièrement libéré de 997 087 050 €, ayant son siège social 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, 334 028 123 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des Assurances.

⁽¹⁵⁾ **Assurance emprunteur (pages 15)**: Les contrats d'assurance emprunteur proposés par votre Caisse régionale de Crédit agricole sont assurés par :

CNP Assurances, société anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré, ayant son siège social 4, place Raoul Dautry, 75716 Paris cedex 15, immatriculée sous le n° 341 737 062 RCS Paris. Tél.: 01 42 18 88 88 - www.cnp.fr - GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS.

Quelle que soit votre situation, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

Les informations de nature fiscale (exonération fiscale, crédit d'impôt, etc.) ou réglementaires figurant dans ce guide sont conformes à la réglementation en vigueur en décembre 2016 et sont susceptibles d'évoluer.

Ce guide est édité par Uni-éditions et réalisé par son agence éditoriale interne avec la contribution de la Direction Communication Clientèle de Crédit Agricole S.A. • Crédit Agricole S.A. • Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex • Capital social : 8 538 313 578 euros • 784608416 RCS Nanterre • Uni-éditions : 22, rue Letellier, 75739 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 43 23 45 72 • Directrice de la publication : Véronique Faujour • RCS PARIS B 343 213 658 • Crédits photos : iStockphoto, Thinkstock • Imprimerie Cloître : 29419 Landernau • Achievé d'imprimer en janvier 2017 • Dépôt légal : janvier 2017 • Document non contractuel à caractère publicitaire



Toute une banque
pour vous



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

ISBN : 979-10-90-541-91-7
Réf. : 19C088

